

Teil B

**Ausfertigung, die nach Hinterlegung der Urkunde bei der Kanzlei
in den Anlagen zum Belgischen Staatsblatt zu veröffentlichen ist**

Dem
Belgischen
Staatsblatt
vorbehalten

25336280



Hinterlegt
05-06-2025

Kanzlei

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/06/2025 - Annexes du Moniteur belge

Unternehmensnr. : 0789726092

Gesellschaftsname

(voll ausgeschrieben) : **Phantasma ex Machina**

(abgekürzt) :

Rechtsform : Gesellschaft mit beschränkter Haftung

Vollständige Anschrift Rathausplatz 5

des Sitzes : 4700 Eupen

Gegenstand der Urkunde : KAPITAL, AKTIEN, VERSCHIEDENES

D'un acte reçu par Anton Van Bael notaire à Anvers-Berchem, le dix-huit décembre deux mil vingt-trois, délivrée avant enregistrement ;

IL RESULTE que:

- les capitaux propres de la société ont été augmenté par un apport supplémentaire en numéraire à concurrence d'un montant d'un million quarante quatre mille quarante-six euros cinquante-et-un cents (€ 1.044.046,51) en contrepartie de six cent vingt-six (626) actions nouvelles, soit un prix d'émission de mille six cent soixante-six euros soixante-sept cents (€ 1.666,67) (arrondi) par action nouvelle à émettre, auxquelles actions nouvelles et souscrits pour un prix total de souscription d'un million quarante quatre mille quarante-six euros cinquante-et-un cents (€ 1.044.046,51 et libéré à concurrence de zéro pourcent (0%), soit un montant de zéro euros (€ 0,00), les mêmes droits et obligations seront attachés qu'aux actions existantes, et qui participent au bénéfice dès leur libération intégrale.
- l'intégralité du montant de l'apport en numéraire susvisé a été imputée au compte de capitaux propres disponibles.
- le plan relatif à l'émission, aux conditions d'attribution et à l'exercice de six cent quatre-vingt-trois (683) droits de souscription (ci-après le «Plan»), a été approuvé.
- on a décidé d'émettre six cent quatre-vingt-trois (683) droits de souscription sous ce Plan, quels droits de souscription donnent le droit de souscrire à un nombre égal d'actions de la société.
- l'autorisation donnée à l'organe d'administration, telle que prévue au Plan, a été confirmé.
- les capitaux propres de la société ont été augmenté sous la condition suspensive de la souscription aux droits de souscription par les bénéficiaires et sous la condition suspensive de l'exercice des droits de souscription par les bénéficiaires, avec un montant égal à la multiplication du nombre de droits d'inscription exercés avec le prix d'exercice des droits de souscription, tel que déterminé par l'organe d'administration, avec émission d'un nombre d'actions correspondant au nombre de droits de souscription exercés.
- autorisation a été donné à l'administrateur unique de la société, avec faculté de substitution, de constater par acte authentique:
 - (i) l'exercice des droits de souscription susvisés et l'émission de nouvelles actions résultant de cet exercice des droit de souscription,
 - (ii) l'augmentation des capitaux propres résultant de cet exercice des droit de souscription, et
 - (iii) la modification des statuts en résultant et la coordination des statuts.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME
ANTON VAN BAEL - NOTAIRE

Déposés en même temps:

- l'expédition de l'acte
- texte coordonné des statuts
- rapport de l'organe d'administration